Privilège-M. W. Baker

A mon point de vue, monsieur l'Orateur, Beauchesne et votre décision de lundi indiquent très clairement qu'il est anti-parlementaire de dire qu'un député ment ou est menteur. Je peux citer d'autres exemples. A la page 907, le député de Calgary-Nord nous accuse de chantage et prétend que le gouvernement a exercé un chantage sur les services de sécurité. C'est nettement là une accusation d'infraction criminelle et c'est contraire aux règles arrêtées pas Beauchesne.

M. Chrétien: Terrible!

M. Basford: Encore une fois, à la page 907, le député a dit à mon sujet:

J'ai dit que quand ils ont lancé une tarte à la citrouille, j'aurais voulu que les graines de citrouille fussent dures comme des pierres . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Je ne me plains pas de ces propos, mais il me semble qu'il est tout de même un peu décevant que le député de Calgary-Nord aille s'associer et s'identifier aux cinglés de notre société qui lancent des tartes. Je ne lui demanderai toutefois pas de retirer ces paroles. Le député a ajouté:

... que s'il lançait des accusations, injustifiées à mon avis, contre l'opposition ...

Il est évident qu'il s'agit là d'une accusation de mensonge qui est antiréglementaire.

M. Chrétien: Rétractez-vous!

M. Basford: Je suis sûr que le député parlait avec sa verve et son enthousiasme habituels et qu'il ne voulait pas vraiment utiliser un langage aussi inconvenant. Monsieur l'Orateur, selon votre décision de lundi par laquelle vous avez tenté d'établir de quelle façon nous devrions nous comporter pour respecter la dignité et le décorum de la Chambre—ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous efforçons de faire—je demande aux députés de Calgary-Nord et de Vancouver-Sud de retirer les remarques que je viens de citer et de le faire sans ambiguïté, comme l'exige le commentaire 141.

Des voix: Bravo!

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le moins que je puisse dire, c'est que je trouve cela plutôt amusant. Toutefois, je tiens au moins à signaler que lorsque le ministre de la Justice était à la Chambre, il s'est livré à toute une attaque contre l'opposition. Je trouve plutôt intéressant de constater qu'il s'offusque de ce que j'ai dit plus tard. J'estime n'avoir rien fait rien d'autre que des commentaires justifiés d'ordre politique. Rien dans mes remarques ne me fait croire le contraire. Hier soir, lorsque j'ai pris la parole—ce qui nécessite parfois de notre part de très bons poumons—le député de Restigouche a parlé plus fort que moi pendant toute la durée de mon intervention. J'ose croire que le ministre n'était pas sérieux en soulevant cette question, mais puisqu'il l'était, peut-être dois-je lui répondre sérieusement. Voici les paroles du ministre, comme en témoigne la page 894:

Cela a déjà été dit par le premier ministre et d'autres ministres à la Chambre, et que le député dise le contraire dans son discours d'aujourd'hui, ne fait que me convaincre encore davantage que le débat d'aujourd'hui ainsi que cette résolution ne sont qu'un moyen grossier et évident de manipuler l'opinion publique.

M. Chrétien: Cela n'a rien d'illégal ni de contraire au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est la même chose. [M. Basford.]

M. Woolliams: Si l'honorable représentant voulait bien se taire pendant quelques instants je pourrais lire la citation 132 de Beauchesne. Le ministre était à la Chambre et a fait son discours. Je ne pense que je trahirai une confidence si je dis que je l'ai rencontré et qu'il m'a dit: «Je crois que vous allez parler; j'espère que cela ne vous ennuie pas mais je suis retenu pour le dîner.» Je n'irai pas plus loin. Il savait que je prendrais la parole et que j'avais préparé mon discours. Ce n'était pas un discours improvisé; il était écrit et je l'ai prononcé aussi bien que je l'ai pu. Mais c'est quand les mots qui peuvent offenser viennent d'être prononcés et non pas ensuite qu'il faut intervenir, et d'ailleurs je ne trouve pas qu'il y avait rien de bien blessant là-dedans. L'intervention peut se faire par voie d'interjection spontanée de la présidence ou de rappel au Règlement de la part du député offensé ou d'un autre député, ou de protestation générale de la Chambre. L'Orateur pense souvent bon de s'interposer, si les mots prononcés sont peu conformes aux règles parlementaires, et surtout si le député en cause n'est pas là pour se défendre.

Pour être juste, monsieur l'Orateur, il y avait beaucoup de députés libéraux à la Chambre quand j'ai prononcé ce discours. N'importe lequel d'entre eux aurait pu alors se lever s'il l'avait jugé bon, et s'il pensait que j'utilisais des termes non parlementaires. Mais personne n'a jugé bon de le faire. J'aimerais en revenir à présent à ce que je disais vraiment. Mes remarques n'étaient que justes. Mais il faut lire tout le passage. Voici ce que je disais:

Nous disons que s'il faut en croire les ministres, ils n'ont aucune responsabilité, ce que je ne puis accepter. Ils n'ont jamais assumé leurs responsabilités. Il ne s'agit pas d'un travail quotidien. Ils ne se sont pas acquittés de leur tâche de semaine en semaine, de mois en mois ni d'année en année depuis huit ans. Ils se sont complètement déchargés de toute responsabilité.

• (1552)

Du fait même qu'ils ne rendent pas de comptes, je prétends que le ministre ou les ministres ont fait preuve de négligence. Étant avocat, monsieur l'Orateur, vous savez très bien que le terme «négligence» ne revêt pas la même signification dans le contexte de la loi sur les véhicules automobiles. Je me souviens d'un cas où la Cour suprême du Canada a décidé que dans ce contexte, la négligence revêtait un caractère plus grave que dans le contexte habituel, car il s'agissait alors d'une négligence coupable ou répréhensible. Il n'est pas question de culpabilité criminelle. Je dis que le ministre s'est montré négligent en refusant de répondre de la sécurité des citoyens. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

En ce qui concerne la question du camouflage, monsieur l'Orateur, je crois qu'aucun député qui, comme moi, a 19 ans de carrière, peut prétendre qu'il n'y a pas eu de temps à autre un certain camouflage des deux côtés de la Chambre au sens profane du terme. Je suis sûr que lorsque nous étions au pouvoir, nos ministres n'ont pas toujours tout dit, et je ne parle pas de camouflage criminel. Lorsque j'emploie ce terme au sujet des ministres assis en face que j'écoute depuis 1968, je ne veux pas dire qu'ils camouflent des actes criminels, à l'instar de Richard Nixon, mais qu'ils font du camouflage au sens profane du terme. Je ne peux pas vraiment croire que ce «braillard» puisse être aussi chatouilleux.